



## DÉCISION

**DANS L'AFFAIRE d'une demande de SAINT JOHN TRANSIT COMMISSION relative à une ordonnance approuvant l'augmentation tarifaire pour les services réguliers de Community Express, faisant également affaire sous le nom de ComeX**

**Le 22 décembre 2008**

COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS

DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick

**DANS L'AFFAIRE d'une demande de SAINT JOHN TRANSIT COMMISSION relative à une ordonnance approuvant l'augmentation tarifaire pour les services réguliers de Community Express, faisant également affaire sous le nom de ComeX.**

**PARTICIPANTS :**

**PRÉSIDENT** M. Raymond Gorman, c.r.

**VICE-PRÉSIDENT** M. Cyril Johnston

**MEMBRES :** M. Edward McLean

**PERSONNEL DE LA COMMISSION** Mme Ellen Desmond, conseillère de la Commission  
M. David Keenan  
Mme Lorraine Légère, secrétaire de la Commission

**PARTIE DEMANDERESSE :**

Saint John Transit Commission M. John McNair, procureur Gorman Nason  
M. Frank McCarey, Saint John Transit Commission

## DÉCISION

Cette affaire découle d'une demande présentée par SAINT JOHN TRANSIT COMMISSION à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « Commission ») relative à une ordonnance approuvant l'augmentation tarifaire pour les services réguliers de Community Express, faisant également affaire sous le nom de ComeX. Les tarifs actuellement en vigueur avaient été approuvés par cette Commission le 24 août 2007.

La Commission a tenu une audience publique le 22 décembre 2008 dans le but d'étudier la demande d'augmentation tarifaire proposée par la partie demanderesse.

La partie demanderesse a déposé des affidavits confirmant qu'elle avait respecté l'ordonnance de la Commission relative à un avis d'audience à l'intention du public.

Aucune partie intervenante n'était présente lors de l'audience et la Commission n'a reçu aucun commentaire de particuliers indiquant leur opposition à l'augmentation tarifaire proposée.

La Commission a étudié la preuve déposée ainsi que la preuve orale de Frank McCarey, directeur général de la partie demanderesse.

L'augmentation tarifaire proposée est la suivante :

1. Augmentation de 3 \$ à 3,25 \$ le trajet pour le tarif comptant ;
2. Augmentation de 27 \$ à 30 \$ pour la Transcarte de 10 trajets ;
3. Augmentation de 49 \$ à 55 \$ pour la Transcarte de 20 trajets ;
4. Augmentation de 89 \$ à 99 \$ pour l'abonnement mensuel.

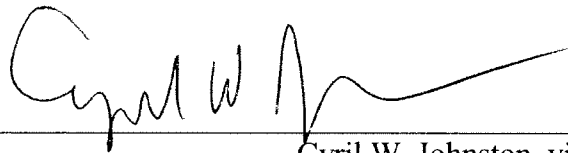
La partie demanderesse a fait la preuve que ni les tarifs actuels ni l'augmentation proposée ne lui permettent de recouvrer l'ensemble des coûts d'exploitation pour les trajets de ComeX. La Commission juge que les tarifs proposés sont justes et raisonnables et elle autorise ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait dans la ville de Saint John (Nouveau-Brunswick), ce 22<sup>e</sup> jour de décembre 2008.



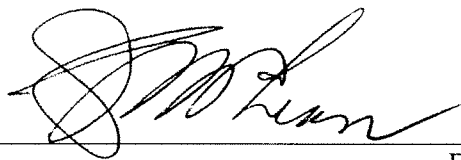
---

Raymond Gorman, c.r., président



---

Cyril W. Johnston, vice-président



---

Edward McLean, membre